Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2014/ 62 /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Philippe MARIE, Délégué régional de l'ASP pour la région Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARIE, délégation de signature est donnée à M. Philippe VOISIN, Délégué régional adjoint et Chef du service gestion des aides, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe MARIE et Philippe VOISIN, délégations sont également données dans la limite de leurs attributions à :

- MM. Richard DHERBASSY et André FARON, adjoints au chef du service gestion des aides et à Mmes Marie-Thérèse CARADIAT, Zohra ROJO ROMEO, responsables de secteur, pour les actions du service de gestion des aides ainsi qu'à Mme Sylvie TAGNARD-DEBONNEVILLE pour les aides agricoles et assistance technique,

- Mme Isabelle BELOEIL, Chef du service des contrôles, à Mme Anne-Laure GUILLEBERT, Adjointe au chef du service des contrôles et à Mmes Aurélie RINCHET, Aurélie POUMEROL GALLET et à M. David AGNIEL, responsables de secteur, pour les actions du secteur des contrôles,

à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a),

Et à :

- M. Axel de GASSART, Chef du service général et informatique, pour les affaires générales dont les engagements et les liquidations sont précisés à l'article 1d).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er février 2014.

Fait à Limoges,
le - 5 FEV. 2014

Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Philippe MARIE
M. Philippe VOISIN
M. Richard DHERBASSY
M. André FARON
Mme Marie-thérèse CARADIAT
Mme Zohra ROJO ROMEO
Mme Sylvie TAGNARD-DEBONNEVILLE
Mme Isabelle BELOEIL
Mme Aurélie RINCHET
Mme Aurélie POUMEROL-GALLET
Mme Anne-Laure GUILLEBERT
M. David AGNIEL
M. Axel de GASSART
DRH
DFJL